

Réf. : 026

Orléans, le

Service : SREAR
Affaire suivie par : **Sabrina OUDY**
Tél. : 02 38 77 41 44
Mèl. : sabrina.oudy@agriculture.gouv.fr

Objet : Procès-verbal de la consultation électronique de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural Centre-Val de Loire au sujet de la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole du bassin Loire-Bretagne et du bassin Seine-Normandie.

PJ : Lettre d'ouverture de la consultation par le préfet de la région Centre-Val de Loire
Courriel d'ouverture de la consultation
Avis de la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire
Avis de la FNSEA
Détail des votes

La commission régionale de l'économie agricole et du monde rural Centre-Val de Loire (COREAMR) a été consultée par voie électronique entre le 4 juin et le 19 juin 2026. L'objet était de recueillir l'avis de la commission sur la révision des zones vulnérables à la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole dans les bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

La consultation a été ouverte par courriel adressé le 4 juin 2026 par le préfet de la région Centre-Val de Loire à l'ensemble des membres de la COREAMR (voir copie du courriel en annexe). La date de fin de consultation a été fixée au 19 juin 2026. Les membres de la commission ont été informés qu'en l'absence de réponse dans ce délai, leur avis serait réputé favorable.

Les dossiers complets étaient consultables au moyen des liens suivants :

- Bassin Loire-Bretagne : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/revision-des-zones-vulnerables-2025-documents-de-a5065.html>
- Bassin Seine-Normandie : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-instances-mentionnees-a-l-article-a13459.html>

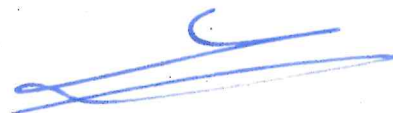
A l'issue de la consultation, la COREAMR a rendu un avis favorable à la révision des zones vulnérables dans les deux bassins, à la majorité :

- Pour le bassin Loire-Bretagne :
44 voix favorables sur 44, aucune voix contre et aucune abstention.
2 voix contre ont été transmises après la date limite de consultation par la FNSEA et la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire.

- Pour le bassin Seine-Normandie :
44 voix favorables sur 44, aucune voix contre et aucune abstention.

Le détail des votes et des avis figure en annexe.

Pour le préfet de région et par délégation,
la directrice régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
et par délégation le directeur adjoint



Yves DEMOUY